

Interventions dans le cadre de la signature de la Convention de collaboration Dans le cadre de l'opération de mécénat.

*Azurial / CESAP
Mercredi 10 octobre 2018*

Intervention de Mme Roselyne Brault-Tabaï **Directrice Générale**

L'objectif de la mise en œuvre d'un réel projet relatif à la bientraitance, impose la mise en œuvre très pratiques, très précises. On ne peut pas uniquement « invoquer la bientraitance ou la maltraitance ». Il faut agir, efficacement au quotidien ;

Ce que nous faisons déjà ...

- ✓ Comme l'a indiqué précédemment Monsieur Schilte, le CESAP a inscrit les principes d'une éthique de la bientraitance dès le projet associatif : c'est une première étape essentielle.
- ✓ Des procédures strictes en termes de signalement existent, des protocoles sont actuellement remis à jour et en cours de révision suite à la réécriture de notre nouveau projet associatif.
- ✓ Les projets des établissements et les plans d'amélioration continue de la qualité de nos structures incluent la thématique de la bientraitance ...
- ✓ Des informations nécessaires sont régulièrement communiquées aux professionnels du CESAP, comme par exemple, les recommandations de bonnes pratiques professionnelles dont celle consacré à la bientraitance, « *La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre* » (ANESM, 2008), les affiches présentant le numéro court 3977 (destinées à dénoncer les maltraitements aux personnes âgées et handicapées) sont apposées dans les structures ...
- ✓ Le CESAP propose chaque année de poursuivre le développement des compétences de ses 1500 professionnels autour de plusieurs grandes thématiques collectives. La « *promotion de la bientraitance, promotion de l'accompagnement à une meilleure qualité de vie, le soin, la prévention de la maltraitance* » est toujours le premier axe et ce ... depuis l'existence même de la rédaction des orientations associatives en matière de formation professionnelle continue !

Un exemple, suite à une formation, la rédaction d'un petit livret « *pour une éthique de la bientraitance des enfants, adolescents et adultes polyhandicapés* », diffusé aux stagiaires et professionnels d'un établissement, contenant, une grille d'auto-évaluation des pratiques professionnelles dans le domaine de la maltraitance ...

- ✓ Il est aussi naturel que **CESAP Formation Documentation Ressources**, notre organisme de formation, se soit doté de stages de formation adaptés à la question ... Christine Plivard, sa directrice, ici présente, qui prendra ensuite la parole après moi vous présentera ces formations.

Ce que nous allons faire, avec les ressources que vous nous apportez

Tous ce que je vous ai indiqué précédemment n'est pas suffisant, aussi soutien sur plusieurs années tel celui que nous allons signer aujourd'hui, dans un partenariat **CESAP / AZURIAL**, va nous permettre la mise en œuvre du projet suivant :

- ✓ Nous allons dans un premier temps, créer un petit groupe de travail, qui aura le souci de suivre et le projet. Il sera animé par Monsieur Zolla, Directeur Général Adjoint du CESAP.

Ensuite, ce projet se construira en trois dimensions, qui se développera, d'un point de vue financier via trois budgets distincts, représentant chacun 1/3 de la dotation prévisionnelle.

Communication (1er tiers du budget)

Déploiement d'une campagne d'information et d'affichage, à destination des professionnels du CESAP.

- Création d'une série d'affiches et flyers diffusés largement en interne
- Et/ou création d'un power point ou d'une vidéo à diffuser lors des journées d'intégration des professionnels ou lors de formations spécifiques et réunions

Soutien à Formation – la place des familles (2^{ème} tiers du budget)

Les budgets de formation continue sont restreints et le plus souvent ne permettent pas la présence des familles dans les sessions de formation ; l'idée sera d'inscrire gratuitement chaque année des stagiaires, voire si possible de proposer à des familles, à participer à des stages de formation sur la thématique de la bientraitance sans mobiliser les fonds des établissements.

Soutien à des projets des établissements (3^{ème} tiers du budget)

Chaque année, pendant la durée du projet, une somme correspondant à un tiers du budget disponible sera allouée à un établissement différent du CESAP. Le principe sera de soutenir un « projet bienveillance » autre que la formation.

Voilà en quelques mots le projet. Celui-ci va débiter comme je vous l'ai dit par la première réunion du Groupe de Travail. Nous réservons d'ores et déjà un temps, lors de notre future Journée Associative pour parler de ce projet.

Je renouvelle les remerciements du CESAP et laisse la parole à Christine Plivard pour nous parler des formations actuellement disponibles.